

Séminaire CEREP
AXE thématique « Transformations du Travail, et Temporalités »
23 novembre 2018, salle E13, bâtiment recherche (13), Campus Croix Rouge, 14h00

Jean-Sébastien Alix
Doctorant au Cadis/EHESS
Chercheur associé au Cerics/univ-lille
Formateur en éducation spécialisée à l'IUT de Lille

Néo-libéralisme et action sociale :
une transformation des modes de subjectivation des professionnels.

Les professionnels de l'action sociale sont confrontés depuis les années 2000 à des réformes visant à renforcer le contrôle étatique sur la prise en charge des usagers et à une transformation des modes de financement des établissements sociaux et médico-sociaux. Elles se caractérisent par une responsabilisation des acteurs, une mise en concurrence des services et établissements soumis aux appels à projet, l'exigence d'une performance des pratiques, l'apparition de régulations incitatives dites *soft law* (Conseil d'État, 2013), et, point majeur, l'apparition de nouveaux acteurs, les entrepreneurs sociaux, et les nouveaux dispositifs financiers que sont les contrats à impact social (Chiapello, 2017). Ces profondes mutations successives de l'action sociale qui sonnent comme une « injonction au professionnalisme » (Boussard et *al.*, 2010) définissent également un « nouvel esprit de l'action » (Martuccelli, 2010).

La question qui se posait à nous était de connaître la réception des professionnels du social face aux réformes qui sont venues interpellier leurs pratiques. Que disent de ces mutations les professionnels chargés de les appliquer ? Plus précisément, les mutations technico-administratives et leurs obligations afférentes ont-elles été confrontées à une quelconque résistance, créant ainsi un écart, ou un décalage, entre l'obligation et son application ? Comment désigner cette forme de résistance face à des pouvoirs qui ne contraignent pas mais qui « conduisent » ? Que signifie résister face à des outils qui n'ont comme seul objectif apparent d'aider, de soutenir et d'orienter telles que le proposent les recommandations de bonnes pratiques ou les évaluations des établissements ?

Nous verrons que face à un éclatement de la résistance c'est avant tout la constitution d'une grammaire de l'assentiment qui émerge.

Bibliographie :

Boussard Valérie, Demazière Didier et Milburn Philip (2010), *L'injonction au professionnalisme. Analyses d'une dynamique plurielle*, Rennes, PUR.

Chiapello Ève (2017), La financiarisation des politiques publiques, *Mondes en développement*, n°178, pp. 23-40.

Conseil d'État (2013), *Le droit souple*, Rapport public, Paris, La Documentation française.

Martuccelli Danilo (2010), Critique de la philosophie de l'évaluation, *Cahiers internationaux de sociologie*, Ce qu'évaluer voudrait dire, vol. 128-129, pp. 27-52.